

Investissement d'avenir Concours d'innovation



OBJECTIF ?

Soutenir des projets innovants et favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine à une envergure mondiale



Types D' ACTIONS ?

Projets d'une valeur de **600k€ à 5M€**, portant sur :

Instruits par **BPI France** :

- Numérique
- Santé
- Sécurité & Cybersécurité
- French Fab

Instruits par l'**ADEME** :

- Transport et mobilité durable
- Agriculture innovante
- Innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins
- Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques

Projet non
collaboratif
Porteur
unique

**Projets de R&D amenant sur le marché
des solutions et technologies
innovantes**



ELIGIBILITE TEMPORELLE ?

12 à 36 mois

DATE LIMITE ?

13/03/2018



TAUX D'INTERVENTION

Sur l'assiette des coûts éligibles

Petites Entreprises : 45%

Moyennes Entreprises : 35%



Quelles DEPENSES ?

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement (frais de mission inclus)
- Prestations externes (ex : sous-traitance)
- Dépenses indirectes (forfaitisées)
- Dépenses de tiers
- Frais d'amortissements
- Autres frais (ex : achats, consommables)

Présenter en HT !



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- Start-ups/ TPME
- PME

Labellisation du
Projet
Facultative



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Pertinence de l'action par rapport à l'objet du concours
- Impact économique en termes de retombées financières et d'emplois (retour sur investissements, marché potentiel, diffusion future de l'action...)
- Capacités financières du porteur : valeur des fonds propres égale au minimum à la subvention versée à chaque date de paiement
- Qualité du porteur et de son équipe
- Pertinence du projet face aux enjeux Ecologiques et Energétiques (caractère éco-conditionnel : efficacité énergétique, réduction des déchets, impacts sur la biodiversité...)